



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 OCTOBRE 2018 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.
Procurations : P. CATTEAU (proc. G ROBERT) / N. CHEVASSON (proc. K. CHEDAL) / J. MORÉ (proc. J-J. VIGOT).
Absents excusés : E. RIONDET.
Secrétaire : K. CHEDAL.

La séance est ouverte à 18h30, K. CHEDAL est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le Maire présente le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui est composée des représentants de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

La CLET se réunit pour évaluer les charges et recettes transférées lors des transferts de compétences et/ou de modification de l'intérêt communautaire.

Concernant les charges transférées par la commune cette année, il s'agit du syndicat de la Vouge. Il est donc normal que la compensation de la communauté de communes soit réduite du coût supporté auparavant (2084 euros) par la commune de Thorey en Plaine. La compensation sera donc de 21676 euros.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix.

2) Rapports sur la Qualité et les Prix du Service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017

Le Maire présente les Rapports sur la Qualité et les Prix du Service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017 issu des analyses du SINOTIV'EAU. A noter que la facture d'un foyer type consommant 120m³ / an a diminué de 4,38%. Concernant l'assainissement, sur la même référence, la facture est stable.

3) Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 4 novembre 2018 à 12h à la salle polyvalente. Ce repas est offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans. Cette année, un spectacle de magie sera présenté tout au long du repas. Une animation musicale sera aussi proposée.

Le Maire rappelle que la collectivité a été obligée, pour des raisons d'organisation, d'avancer le repas début novembre. Pour l'année 2019, la date sera celle habituelle.

4) Début des travaux d'extension de la mairie

Les travaux d'extension de la Mairie débiteront au mois de novembre et s'achèveront normalement dans l'été 2019. La première réunion de chantier a eu lieu le lundi 2 octobre. Ces travaux intègrent également la création d'un logement de type 3 de 71 m² à l'étage de la Mairie (réception des travaux prévue en juillet 2019) qui devrait être loué à partir de septembre 2019 à un tarif conventionné avec la Région.

5) Projet RD968 phase II

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans définitifs de la phase II du projet RD968 et qui font suite aux remarques et interrogations du Conseil Municipal précédent.

6) Avancement du dossier maison de santé

Le Maire évoque sa réunion avec l'ARS et l'ensemble des acteurs de la santé de notre collectivité. Il signale qu'une rencontre est prévue avec un architecte le 25 novembre. Une discussion s'engage sur le lieu de cette maison de santé. Le Maire rappelle qu'à ce jour, il ne connaît pas la superficie nécessaire pour accueillir dans de bonnes conditions les acteurs de la santé. Qu'en fonction de cela, deux espaces peuvent être envisagés : le terrain acheté en face de la Mairie (lieu privilégié) mais également l'espace actuellement libre au niveau de la salle polyvalente.

7) Indemnité du comptable 2018

Le Maire présente le décompte de l'indemnité de Conseil pour le comptable payeur de Genlis. Un changement de trésorier étant intervenu en cours d'année, une nouvelle délibération doit être prise. L'indemnité totale pour l'année 2018 est de 478.80 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

8) Bilan des dépôts de dossiers de subvention

Récemment plusieurs demandes de subventions ont été déposées :

- aménagement de structures à vocations sportive, éducative et ludique, le dossier a été déposé pour la DETR, la Région et le Conseil Départemental. La réalisation du dossier CNDS est en cours ;
- espace public paysager, co-voiturage et accessibilité, le dossier a été déposé pour la DETR et la Région ;
- RD968 phase II, le dossier a été déposé pour le Plan de Soutien à la Voirie, les amendes de police et le dispositif village côte d'or du conseil départemental.

9) Dossier ENR (école numérique rurale)

Les collectivités territoriales peuvent répondre, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales (équipements numériques de la classe, services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents etc.).

La subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles.

Le Maire propose de postuler à cet appel à projet et rappelle toute l'importance pour la collectivité d'offrir les meilleures conditions possibles aux élèves de l'école maternelle et élémentaire. Il signale que ce projet doit se construire avec le correspondant numérique du rectorat, les équipes pédagogiques ainsi que l'entreprise qui assure la maintenance informatique des équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix) :

- valide ce projet pour un montant total de 8000 € HT en investissement sur le budget 2019 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs avec ce dossier ;
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'État.

10) Informations des adjoints

K. CHEDAL présente les derniers événements organisés par la commission d'action sociale :

- le spectacle de clôture de la Semaine Bleue, samedi 20 octobre à 14h30 à l'auditorium de Dijon ;
- la matinée contes sur le thème d'Halloween, le 3 novembre à 10h à la bibliothèque ;
- dimanche 4 novembre à la salle polyvalente : repas des aînés. Des colis seront distribués aux personnes absentes pour des raisons de santé et aux aînés absents de plus de 80 ans.

S. BONIN présente un point sur le budget qui anticipe un atterrissage positif en fin d'année budgétaire.

J-J. VIGOT informe le Conseil Municipal que la borne forain située place de l'Orme Sully a été raccordée.

11) Informations et questions diverses

a. Longueur voirie communale

Le recensement de longueur de voirie classée dans le domaine public communal permet le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La voirie des tranches 1 et 3 du lotissement écoquartier sont à classer dans le domaine public communal soit 166 ml (rue du Canal 24 ml et rue de la Fontaine aux Sœurs 142 ml).

Au 1^{er} janvier 2018, la longueur de voirie classée dans le domaine public était de 5731 ml.

À ce jour, 168 ml de voirie ont été ajoutés en 2018.

b. Caution vaisselle salle polyvalente

La vaisselle mise à disposition pendant les locations ayant été rendue sale par les locataires à de nombreuses reprises, le Maire propose de demander une caution de 75 € lors des prochaines locations. Si la vaisselle n'est pas rendue propre à l'issue de la location, une entreprise reprendra le nettoyage de la vaisselle et la caution de 75 € sera encaissée pour compenser les frais.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés soit 14 voix.

c. Barrage de Panthier

Le Maire présente un courrier de la DREAL concernant l'étude de dangers du barrage de Panthier envoyé à toutes les communes situées dans l'onde de submersion en cas de rupture du barrage. L'étude de dangers a révélé que la probabilité de rupture de ce barrage est considérée comme improbable.

d. Fissures

Il semblerait que certains habitants aient subi des dommages liés à la sécheresse comme l'apparition de fissures sur leur maison. Ces personnes peuvent se signaler en mairie et si le nombre de déclarations est suffisant, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture sera envisagée.

e. Linky

Les compteurs de la commune seront remplacés progressivement à partir du 13 novembre. Le Maire précise que concernant la nocivité du compteur, aucun élément scientifique ne peut valider cette analyse.

f. Taxe d'habitation

Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté l'augmentation de 1% du taux des taxes locales. Il rappelle que le montant de la taxe d'habitation tient compte de plusieurs paramètres dont l'augmentation du taux de base par l'État. En conséquence, les habitants peuvent constater une augmentation supérieure à 1% de leur taxe mais qui ne résulte pas de la seule augmentation de la commune.

g. Demande institut

La Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEBLANC (Institut A Corps Naturel) a demandé l'autorisation de mettre en place un panneau publicitaire et que sa demande a été acceptée.

h. SCOT

Le Maire fait part de la dernière réunion du SCOT qui comprenait un échange sur la densification des nouveaux projets d'urbanisation de plus de 1ha. Cette densification nouvelle a été proposée à 18 logements à l'hectare contre 12 logements à l'hectare actuellement. Le Maire signale qu'il a été le seul de la communauté de communes à voter contre cette densification intensive pour un village rural comme le

nôtre. Cela imposera dans les prochaines urbanisations de penser des aménagements comme des maisons en bande ou de petits immeubles.

i. Vente terrain

Le Maire informe que sur la nouvelle tranche déjà 9 lots sur 14 sont vendus ou sous-compromis.

Fin de la Séance 21h30.

À THOREY EN PLAINE, le 25 octobre 2018

